



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Accord UE – Nouvelle Zélande : les clauses miroir, « grande priorité de la Présidence française de l'UE », déjà oubliées ?**

Un accord bilatéral entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande sera conclu dans les prochains jours. C'est, en tous cas, ce que laisse présager la visite programmée à Bruxelles, ce jeudi 30 juin, de Jacinda Ardern, Première Ministre néozélandaise, alors que les négociations entre les deux parties se sont fortement accélérées au cours des dernières semaines. Ce nouvel accord pourrait faciliter l'ouverture du marché européen à plusieurs milliers de tonnes de viandes bovines produites en Nouvelle-Zélande... sans aucune exigence préalable de respect des normes d'élevage européennes.

**Ni l'utilisation par les éleveurs néozélandais d'herbicides classés nocifs pour l'homme et interdits en Europe depuis 2003 comme l'atrazine, ni la présence de tourteaux de palmistes responsables de la déforestation dans l'alimentation des vaches néozélandaises, ni l'absence d'obligations réglementaires encadrant le transport des animaux, ne semblent en effet être posées comme des obstacles à l'arrivée de viandes néozélandaises sur le marché européen, à droits de douane préférentiels, dans le texte en négociation.**

Un accord de libre-échange, sans clause miroir, conclu le dernier jour de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) ? La symbolique serait terrible, pour la France, qui a fait de la réciprocité des normes de production agricole dans la politique commerciale de l'UE la grande priorité agricole de sa présidence !

Ceci est d'autant plus vrai que ce premier accord de libre-échange « post-PFUE » ouvrira sans aucun doute la voie à la ratification d'autres accords, parmi lesquels celui tant redouté, avec le Mercosur, dont le vote au Conseil de l'UE est attendu d'ici la fin du premier semestre 2023. Il a donc valeur de test ! Dans cette nouvelle ère d'un commerce plus juste, durable et cohérent avec les engagements européens en matière de protection de la santé, de l'environnement et de souveraineté alimentaire, appelée de ses vœux par le Gouvernement français, il doit être un accord « exemplaire ».

Pour être exemplaire, cet accord devrait se baser sur ce principe simple : il n'est pas nécessaire d'aller chercher de l'autre côté de la planète des aliments dont l'UE dispose déjà, en quantité suffisante, sur son marché. A minima, il doit contenir une condition ferme et non négociable à l'arrivée sur notre marché de telles viandes importées : celles-ci doivent avoir été produites dans le strict respect des normes d'élevage européennes en matière de traçabilité, de bien-être animal et d'utilisation des médicaments vétérinaires et des produits phytosanitaires.

C'était la promesse de la PFUE. Ceci, en cohérence avec le cadre posé par la Commission européenne elle-même qui, dans son rapport sur les clauses miroir présenté au Conseil Agriculture et Pêche du mois de juin, insistait sur la nécessité de privilégier la « voie bilatérale » pour concrétiser cet engagement.

Pour Bruno DUFAYET, Président de la FNB : « *La conclusion d'un accord entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, sans clause miroir, en sortie de PFUE et en plein Green Deal serait bien plus qu'une déception, pour les éleveurs. Elle marquerait une rupture de confiance sur un sujet sur lequel la FNB s'est, pourtant, pleinement investie pendant la Présidence française.* »

Paris, le 28 juin 2022

**FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE**  
**Confédération Nationale de l'Élevage**  
Fédération Nationale Des Syndicats d'Exploitants Agricoles